

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

COMTÉ SAINT-MAURICE

Séance extraordinaire du budget tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, mardi le 16 décembre 2014 à laquelle sont présents les conseillers, Jean-St-Louis, Jonathan Pilon, Guy Laperrière, Louis Lemay sous la Présidence de monsieur le Maire Claude Caron, formant quorum.

La Directrice générale adjointe & Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier ainsi que la Secrétaire-Trésorière adjointe, madame Julie Désaulniers sont également présentes.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la Directrice générale adjointe & Secrétaire-Trésorière, a donné par écrit un avis spécial de la convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du Conseil municipal en leur remettant une copie personnellement le samedi 6 décembre 2014. Les membres du Conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

**ORDRE DU JOUR**

Rés. 244-14

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ MAJORITAIREMENT**

**DÉPÔT DU BUDGET 2015**

Monsieur le Maire Claude Caron procède à la lecture et à la présentation des prévisions budgétaires 2015.

**«VOIR TABLEAUX PAGES SUIVANTES»**

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015**

**BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

<b>REVENUS</b>	
TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	2 877 600 \$
TAXE DETTE À L'ENSEMBLE	329 700 \$
TARIFICATION SERVICES MUNICIPAUX	890 659 \$
TARIFICATION DETTE DES SECTEURS	259 429 \$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXE	44 552 \$
PAIEMENT INCITATIF - RÉDUCTION MATIÈRES RÉSIDUELLES	30 000 \$
SUBVENTION VOIRIE LOCALE	61 716 \$
SUBVENTION PASSAGE À NIVEAU	10 600 \$
AUTRES SUBVENTIONS	230 125 \$
SERVICES RENDUS - INCENDIE & PINCES DE DÉSPRISONNEMENT	21 900 \$
SERVICES RENDUS - INSTALLATIONS DE LOISIRS	19 540 \$
AUTRES SERVICES RENDUS	44 903 \$
PERMIS DE CONSTRUCTION, LOTISSEMENT & DÉROGATIONS MINEURES	6 000 \$
MUTATIONS IMMOBILIÈRES	87 000 \$
DROITS D'EXPLOITATIONS - CARRIÈRE	110 000 \$
AMENDES, PÉNALITÉS & INTÉRÊTS	58 700 \$
AUTRES REVENUS	42 450 \$
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>5 124 874 \$</b>
<b>CHARGES</b>	
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	
CONSEIL	104 395 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE	634 602 \$
ÉVALUATION	71 797 \$
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	
POLICE	479 500 \$
SÉCURITÉ INCENDIE	190 773 \$
SÉCURITÉ CIVILE	34 620 \$
<b>RÉSEAU ROUTIER</b>	
VOIRIE MUNICIPALE	669 029 \$
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	511 040 \$
CIRCULATION & ÉCLAIRAGE DES RUES	81 900 \$
<b>HYGIÈNE DU MILIEU</b>	
RÉSEAU D'AQUEDUC	338 530 \$
RÉSEAU D'ÉGOUT, FOSSES SEPTIQUES & RÉSEAU PLUVIAL	190 659 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	404 068 \$
COURS D'EAU	7 081 \$
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	16 000 \$
<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME &amp; DÉVELOPPEMENT</b>	
URBANISME	82 765 \$
PROMOTION & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	49 627 \$
<b>LOISIRS, CULTURE, SANTÉ &amp; BIEN-ÊTRE</b>	
ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES	316 085 \$
ACTIVITÉS CULTURELLES	49 480 \$
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	30 352 \$
<b>FINANCEMENT</b>	
FRAIS DE FINANCEMENT	254 691 \$
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	632 152 \$
<b>AFFECTATIONS</b>	
IMPACT NET DE L'ARMOTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	0 \$
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	34 993 \$
AFFECTATIONS EXCÉDENT ACCUMULÉ, RÉSERVES & FONDS RÉSERVÉS	-59 265 \$
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>5 124 874 \$</b>
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>0 \$</b>

## BUDGET INVESTISSEMENT

REVENUS & AFFECTATIONS	
SUBVENTION	491 500 \$
IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS GÉNÉRAL	34 993 \$
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT	3 993 000 \$
AFFECTATIONS EXCÉDENT ACCUMULÉ, RÉSERVES & FONDS RÉSERVÉS	68 707 \$
<b>TOTAL REVENUS ET AFFECTATIONS</b>	<b>4 588 200 \$</b>
INVESTISSEMENT	
<b>IMMOBILISATIONS</b>	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	2 700 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	0 \$
TRANSPORT	525 500 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	4 000 000 \$
LOISIRS, CULTURE, SANTÉ & BIEN-ÊTRE	60 000 \$
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>4 588 200 \$</b>
<b>EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0 \$</b>

Rés. 245-14

### **ADOPTION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2015.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

## **RÈGLEMENT NO 455**

Rés. 246-14

Règlement relatif à l'imposition de la taxe foncière, de la compensation pour l'eau, pour le service d'égout, les ordures ménagères et autres charges.

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a adopté par résolution, les prévisions budgétaires 2015 totalisant 5 124 874 \$ en dépenses;

**CONSIDÉRANT QUE** pour solder la différence entre les dépenses et les revenus, il est requis de prélever en taxe sur les biens-fonds imposables de la municipalité et en compensations diverses une somme de 4 357 388 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné à cet effet par madame la conseillère Marie-Paule Caron à la séance régulière du 1er décembre 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu qu'un règlement portant le no 455 soit et est adopté et qu'il est statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

### **ARTICLE 1**

Le préambule de ce règlement en fait partie intégrante comme si au long récité.

**SUITE ITEM «RÉS. 246-14/RÈGLEMENT NO 455»**

**ARTICLE 2**

**TAXES ET TARIFS EN VIGUEUR POUR L'ANNÉE 2015**

<b>Taux de taxes</b>		
	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Taxes sur la valeur foncière</b>		
Taxe foncière générale	0.7904 \$/100 \$	0.8204 \$/100 \$
Service dette à l'ensemble	0.0940 \$/100 \$	0.0940 \$/100 \$
<b>Services</b>		
Aqueduc	200 \$/entrée	212 \$/entrée
Égout	80 \$/entrée	89 \$/entrée
Matières résiduelles	186 \$/porte	176 \$/porte
Fosses septiques* - Permanentes	83 \$/fosse	85 \$/fosse
Fosses septiques* - Saisonniers	41 \$/fosse	42.50 \$/fosse
<b>Dettes sectorielles</b>		
Service dette - Aqueduc**	117 \$/entrée	103 \$/entrée
Service dette - Égout***	143 \$/entrée	140 \$/entrée
Service dette - Aqueduc Secteur Thomas & Coriane	197 \$/entrée	198 \$/entrée
Service dette - Asphalte Secteur Thomas & Coriane	291 \$/entrée	288 \$/entrée
Service dette - Aqueduc Boisés du Patrimoine	305 \$/entrée	285 \$/entrée

- \* Tarif pour une fosse septique standard. Pour autres types, voir article 3.  
\*\* Le règlement #239 a pris fin en 2014, tous les utilisateurs ont donc le même tarif 2015.  
\*\*\* Le règlement #300 a pris fin en 2014, tous les utilisateurs ont donc le même tarif 2015.

**ARTICLE 3**

**TARIFS POUR AUTRES TYPES DE FOSSES SEPTIQUES**

<b>Gallons</b>	<b>Permanentes</b>	<b>Saisonniers</b>
Standard	85.00 \$/fosse	42.50 \$/fosse
1000 à 1199	107.00 \$/fosse	53.50 \$/fosse
1200 à 1499	132.00 \$/fosse	66.00 \$/fosse
1500 à 1999	172.00 \$/fosse	86.00 \$/fosse
2000 & +	202.00 \$/fosse	101.00 \$/fosse

**ARTICLE 4**

**CATÉGORIES D'IMMEUBLES**

Pour l'application du présent règlement, les catégories d'immeubles sont :

- 1- celle des immeubles non résidentiels;
- 2- celle des immeubles industriels;
- 3- celle des immeubles de six (6) logements ou plus;
- 4- celle des terrains vagues desservis;
- 5- celle des immeubles agricoles;
- 6- celle qui est résiduelle

**SUITE ITEM «RÉS. 246-14/RÈGLEMENT NO 455 -ARTICLE 4»**

Pour l'année 2015, les taux de taxes et les tarifs de ces catégories d'immeubles seront fixés selon l'article 2 du présent règlement.

**ARTICLE 5**

**QU'UN** intérêt annuel de 10% ainsi qu'une pénalité de .5%/mois soient chargés sur tout compte passé dû à la municipalité.

**ARTICLE 6**

**QU'UNE** tolérance d'une année complète en taxes municipales impayées et de 65% de celles échéant dans une deuxième année soit accordée aux fins de l'envoi à la vente pour le non-paiement des taxes.

**ARTICLE 7**

Le présent règlement entrera en vigueur le premier (1er) janvier 2015 et abroge tout règlement d'imposition antérieur.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET DU 16 DECEMBRE 2014.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-Trésorière

**PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2015-2016-2017**

La Directrice générale adjointe & Secrétaire-Trésorière, madame Maryse Grenier dépose le programme triennal des immobilisations pour les années 2015-2016-2017.

Rés. 247-14

**ACCEPTATION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laperrière et résolu que le Conseil municipal accepte le programme triennal des immobilisations pour les années 2015-2016-2017.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Rés. 248-14

**ADOPTION**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jonathan Pilon et résolu que cette séance extraordinaire du budget 2015 soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-Trésorière